



DES ÉVOLUTIONS QUI SE FONT ATTENDRE !

Paris, le 29 septembre 2021

LE SUJET

Les négociations sur le télétravail engagées à la fin de l'été 2021 ont conduit l'**UNSA-Ferroviaire** à signer, en septembre 2021, le nouvel avenant à l'accord collectif Télétravail de 2017.

Cet avenant prévoit d'ouvrir le télétravail à une population plus large que celle prévue dans l'accord initial, à l'instar des alternants, des stagiaires et des jeunes collaborateurs. D'autres avancées ont été négociées et obtenues par l'**UNSA-Ferroviaire**, comme la revalorisation de l'indemnité d'installation et du forfait mensuel versé par l'employeur pour financer une partie de l'abonnement internet.

Ces nouvelles dispositions devaient être mises en place au 1^{er} octobre 2021. Malheureusement, certaines organisations syndicales n'ont pas jugé bon de signer l'avenant et le seuil légal nécessaire (50 %) pour la mise en application de cet avenant n'a pas été atteint.

Dès lors, toutes les nouvelles dispositions négociées ne s'appliquent pas encore à ce jour !

L'**UNSA-Ferroviaire**, face à la recrudescence des demandes de télétravail de la part des salariés du Groupe SNCF, attend que l'Entreprise accepte d'appliquer de manière unilatérale les nouvelles dispositions. Nous avons engagé des échanges avec la Direction du Groupe Public Unifié en ce sens. Toutefois, cela prend un peu plus de temps que prévu.

De ce fait, à partir du vendredi 1^{er} octobre 2021, la présence sur site redeviendra la règle, le recours au télétravail se faisant sur la base des avenants « télétravail » déjà signés. Ainsi, les salariés n'ayant pas signé d'avenant de télétravail au 1^{er} octobre 2021 devront revenir en présentiel à temps plein. Le travail sur site devra se faire dans le respect des gestes barrières.

Si vous êtes éligible au télétravail, mais n'avez pas encore signé d'avenant, vous avez toujours la possibilité d'en faire la demande sur la base de l'accord initial de 2017, sans les avancées négociées par l'**UNSA-Ferroviaire** dans le nouvel avenant, pour le moment.

L'UNSA-FERROVIAIRE ATTEND LA MISE EN PLACE DU NOUVEL AVENANT QU'ELLE A SIGNÉ EN RESPONSABILITÉ ET EN TENANT COMPTE DES DEMANDES GRANDISSANTES DES SALARIÉS.

CONTACTS

Didier MATHIS

mathis.d@unsa-ferroviaire.org

Delphine LEDIEU

ledieu.d@unsa-ferroviaire.org

Franck LE COURTOIS

franck.le-courtois@sncf.fr